

Les sorcières rouges

Volume 8, numéro 1 (43), janvier–février 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30037ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1966). Les sorcières rouges. *Liberté*, 8(1), 28–29.

les sorcières rouges

Coïncidence, au moment où nous nous posons des questions sur ce que l'on peut appeler le délit idéologique, que l'on condamne, à Moscou, deux écrivains *aux travaux forcés* (7 et 5 ans) pour leurs écrits.

Coïncidence dont nous nous serions bien passés.

Le problème se pose, cependant, et s'affirme, encore plus. Aragon s'exclame "*Les peines (. . .) viennent d'être appliquées à des hommes qui n'étaient inculpés de rien d'autre que d'avoir écrit et publié des textes qui, du point de vue de l'accusation, contre quoi les accusés se sont élevés, constituent une propagande anti-soviétique.*" Et, plus loin "*Mais qu'on les prive de leur liberté pour le contenu d'un roman ou d'un conte, c'est faire du délit d'opinion un crime d'opinion (. . .)*"⁽¹⁾

Au-delà du cas particulier de Siniavski et de Daniel, écrivains assez piètres semble-t-il, c'est une notion très ambiguë qui est en cause : celle qu'exprime l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 à l'O.N.U., article qu'il semble utile de rappeler ici :

19 — Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

(1) L'Humanité, 16-2-1966, page 3.

La chasse aux sorcières, elle non plus, ne s'occupe pas des frontières.

PRESIDENT ALEXIS KOSSYGUINE — MOSCOU — URSS —
LES ECRIVAINS QUEBECOIS, MEMBRES DU COMITE DE
DIRECTION DE LA REVUE LIBERTE PROTESTENT CON-
TRE LE PRINCIPE MEME DU PROCES D'OPINION INTEN-
TE AUX DEUX ECRIVAINS SOVIETIQUES SINIAVSKI ET
DANIEL ET VOUS PRIENT RESPECTUEUSEMENT D'USER
DE VOTRE POUVOIR POUR QUE SOIT RESPECTEE LA
LIBERTE DE PENSEE, D'ECRIT ET DE PAROLE.

HUBERT AQUIN — ANDRE BELLEAU — JACQUES
BOBET — JACQUES FOLCH — JACQUES GODBOUT —
FERNAND OUELLETTE — JEAN-GUY PILON — YVES
PREFONTAINE⁽²⁾

*Texte du télégramme envoyé au Président Kossyguine et à
l'Association des Ecrivains Soviétiques par un groupe d'écrivains
canadiens, le 17 février 1966 :*

We the undersigned canadian writers are shocked by the action
of the soviet government in convicting Andrei Sinyavski and
Youli Daniel. Social criticism is the duty of the writer as the
soviet people have recognized in Chekhov, Gogol and Maxim
Gorki. In the name of Gorki we deplore this conviction which
implies a repression of the writer's critical spirit.

Margaret Avison ● Alfred Bailey ● Avi Boxer ● Morley
Callaghan ● Kathleen Coburn ● Fred Cogswell ● John
Colombo ● Robertson Davies ● Kildare Dobbs ● Louis
Dudek ● Wilfrid Eggleston ● Jacques Folch ● Northrop Frye
● Robert Gibbs ● Jacques Godbout ● Phyllis Gotlieb ● John
Gray ● Hugh Hood ● Michael Hornnyansky ● Charles Israel ●
Claude Jasmin ● George Johnston ● William Kilbourn ● Irving
Layton ● Douglas LePan ● Norman Levine ● David Levy ●
John Marlyn ● John Meisel ● Henry Moscovitch ● Jay
Macpherson ● Gwendolyn MacEwen ● Desmond Pacey ● John
Peter ● Alfred Purdy ● James Reaney ● Frank Scott ● Robin
Skelton ● Yves Thériault ● Frank Watt ● Phyllis Webb ●
George Whalley ● Adele Wiseman ● Jack Winter ● Hugh
MacLennan ●

(2) Ce télégramme a été envoyé à Moscou le 23-2-1966.